# Au moins 450 000 € dans la crémation

Publication : lundi 15 décembre 2014 16:16

La République du Centre, 12 décembre 2014

**AGGLO** ■ D'ici fin janvier 2018, le crématorium des Ifs devra être aux normes, celles arrêtées dix ans plus tôt

## Au moins 450.000 € dans la crémation

**Filtres à remplacer, four à changer, bâtiment à modifier. L'investissement funéraire est incontournable pour la communauté d'agglomération.**

**Lilian Rouzic**
blois@lrdc@centrefrance.com

Dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, composés organiques, poussières… Sur aux rejets dans l'atmosphère ? Non, il n'est pas question de fumées industrielles mais de crémation.

Fin janvier 2018, tous les crématoriums de France devront être équipés d'un système de filtrage pour neutraliser ces émanations. Pas encore aux normes, celui des Ifs, à Saran, est géré par l'AggIO, le sera-t-il dans les temps ?

### Neutraliser les émanations

La collectivité « étudie différentes options. En 2015, il sera désigné un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'avancer sur le dossier et d'accompagner l'AggIO sur ce programme évalué entre 450 et 550.000 € HT ».

Précision : « Une partie de l'équipement avait déjà été anticipée sur le précédent mandat puisque l'AggIO a construit une extension derrière le centre funéraire afin d'accueillir la machinerie. Le projet est assez complexe à mettre en œuvre […] L'AMO devra aider à la prise de décision. »

Investissement obligatoire. Mais est-il pertinent d'un point de vue écologique ? Les Verts de l'Orléanais admettent sécher sur le sujet. Quant au réseau de surveillance de la qualité de l'air en région Centre, LigAir, il note : « Il n'y a pas eu de mesures faites, nous n'avons jamais été contactés par le crématorium ou les riverains. »

**ÉVOLUTION.** Entre 2010 et 2013, 272 crémations en moins aux Ifs. Une baisse liée à l'ouverture du crématorium de Blois ARCHIVES

### Haute technicité

Alors ? Utile ou non ? Pas l'ombre d'un doute pour Marie-Agnès Linguet, maire de Fleury-les-Aubrais qui, dans le cadre de ses délégations à l'AggIO, suit le crématorium.

Remplacement des filtres, changement d'un four, intervention sur le bâti détaille l'élue : « Il s'agit d'un investissement de haute technicité », dont la mise en œuvre doit être calée. Mais « il est inscrit au budget donc nous avons la ferme intention de le réaliser », « parce ce que c'est un service particulier, tourné vers l'intime. Nous avons la volonté de respecter cette exigence de qualité et cette exigence normative ».

### Bonne mesure pour l'environnement

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a travaillé sur la législation funéraire. Il rappelle : « On croit souvent que la crémation est plus écologique que l'inhumation. Ce n'est pas tout à fait exact. Les émissions des fours présentent des effets polluants. »

Réalité qui a conduit à l'arrêté du 28 janvier 2010 réglementant les émissions rejetées et supposant un dispositif de filtration des rejets dans l'atmosphère.

« Il doit être posé dans un délai de 8 ans à compter de l'arrêté, poursuit le parlementaire. La Communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire doit mettre son crématorium en conformité pour le 28 janvier 2018. »

Une « bonne mesure pour l'environnement », estime Jean-Pierre Sueur, « annoncée assez à l'avance ». Impliquera-t-elle une hausse du prix du service, suite à l'investissement ? Tout dépendra de l'AggIO. ■

### EN BREF

**La loi.** Comme le souligne le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur, des directives européennes et le conseil national de l'agence française de la sécurité sanitaire « ont décidé que les fumées, que les effluents provenant des crémations, doivent feu à traitement ». Résultat ? L'arrêté du 28 janvier 2010 « relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère ».

**Chiffres.** Pour le crématorium des Ifs : en 2010, 5.610 crémations ; 2013, 5.338. L'évolution « s'explique par l'ouverture d'un crématorium à Blois en juin 2012 », souligne l'AggIO.

**Tarifs.** Au crématorium de Saran. Redevance crémation 464,85 €, dispersion des cendres 32 €, concession du champ d'urnes, de 6 à 30 ans, de 233 à 1.164 €, conversions de cases de columbarium, pour des durées similaires, de 581 à 2.506 €.



Phoca PDF